

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements Ces prix doivent être doublés pour l'édition quotidienne. 3 mois 6 mois 1 an LOT et Départ. limitroph. 3 fr. 5 fr. 9 fr. Autres départements.... 3 fr. 50 6 fr. 11 fr. Les abonnements se paient d'avance	Rédaction & Administration CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS A. COUESLANT, Directeur L. BONNET, Rédact. en chef Les annonces sont reçues au bureau du Journal.	Publicité ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent. RÉCLAMÉS (— d' —)..... 75 cent. Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le « Journal du Lot » pour tout le département Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse
	Par ordre du ministère et sous menace de saisie, d'abord, de suppression ensuite, nous devons, désormais, vendre le « Journal du Lot » dix centimes, ou accepter de paraître sur le format du présent numéro. (« Il faut économiser le papier », — c'est pourquoi, 5 fois par semaine, les grands quotidiens ont 4 pages!!!). — Nous nous inclinons devant la force, tout en protestant tant contre le décret illégal du 10 août 1917. — Nous condenserons la matière de façon à donner le plus de texte possible dans ce format exigü ! — Nos lecteurs, nous en avons la conviction, nous sauront gré d'avoir maintenu le prix de 5 cent. (Nous insérerons cet avis dans tous les numéros, pour expliquer ce format aux lecteurs nouveaux.)	

Format illégalement imposé : N^o 231

LA SITUATION

L'Allemagne entend refuser aux nations le droit à la vie ; l'exemple de la Roumanie. Un boche qui ne pense pas comme le Kaiser. — L'insurrection en Russie. — La crise autrichienne. — Sur les fronts.

Dans sa diatribe cynique, prononcée à l'occasion de ses 30 ans de règne, Guillaume refuse aux autres peuples le droit de vivre. L'Allemagne entend édifier sa puissance sur les ruines des autres nations. On en a une preuve convaincante par les nouveaux détails qui sont fournis sur la paix de Bucarest imposée à la Roumanie.

Voici, en effet, les renseignements authentiques qui arrivent de Roumanie en Suisse, sur sujet de cette paix :

« Les Allemands ont exigé qu'on inscrivent, dans l'un des procès-verbaux où sont relatées les négociations de Bucarest, que le traité ne comporte ni annexions ni indemnités. Or, on sait aujourd'hui que les régions roumaines annexées à la Hongrie comprennent 170 villages avec plus de 130.000 habitants, appartenant tous à la plus pure race roumaine. Si l'on y ajoute la Dobroudja, on constate que la Roumanie a perdu environ 26.000 kilomètres carrés et plus de 800.000 habitants. Voilà pour la formule « sans annexions ». Quant à la formule « sans indemnités », elle n'est pas moins mensongère. Les puissances centrales s'étant réservé le droit de prendre en Roumanie tout le pétrole qu'elles pourront extraire et toutes les céréales dont elles déclareront avoir besoin — sans égard aux besoins du pays lui-même — elles percevront en réalité une indemnité de guerre indéfinie, constituée par la différence entre les prix qu'elles payeront aux propriétaires et la véritable valeur des marchandises. Au surplus, c'est l'Etat roumain qui doit avancer le prix des céréales achetées par les Austro-Allemands. Ceux-ci ouvrent simplement un compte à la Roumanie, compte qu'ils régleront à leur gré.

Mais voici des faits qui sont peut-être plus significatifs encore.

Une société allemande a été créée, au capital de 80 millions, pour monopoliser la production agricole de la Roumanie. Pour s'assurer des domai-

nes à exploiter, elle a conclu, sous le régime de l'occupation, des baux forcés à long terme. Ces baux, qui constituent des expropriations déguisées, ont été sanctionnés par le traité de paix.

Restait à obtenir de la main-d'œuvre. A la veille de la signature de la paix, des ordonnances promulguées par les autorités militaires allemandes (on sait que six divisions ennemies doivent rester dans le pays) ont astreint toute la population mâle du territoire occupé, de 14 à 60 ans, à exécuter les travaux ordonnés par les autorités allemandes. Le refus d'obéissance est puni de la déportation ou d'un emprisonnement d'un à cinq ans, ou même de mort en certains cas non spécifiés.

Détail à noter : comme les délégués roumains se plaignaient des dures conditions qui sont faites à leur pays, les délégués allemands ont répondu que ces conditions étaient encore très modérées *auprès de celles qui sont prévues dans les projets de traités qui doivent être imposés à la France, à l'Italie et à l'Angleterre.*

Des lignes qui précèdent on peut conclure que les Roumains sont réduits à l'état d'esclavage par la Prusse insatiable.

Et cet état, peu enviable, est encore supérieur à celui qui est « réservé » aux nations de l'Entente !...

Les Boches s'emparent de toute l'industrie pétrolière roumaine ; ils obligent ensuite les paysans roumains à travailler pour nourrir l'Allemagne.

Un sort inférieur serait « réservé » à la France si elle était vaincue ! Voilà qui fixera les imbéciles — de plus en plus rares, heureusement — qui déclarent : que m'importe le résultat de la guerre, qu'on en finisse, cela seul m'intéresse.

Ils ne songent pas, ces pauvres niais, que si l'Allemagne triomphait, elle commencerait par dépouiller tous les Français de tout ce qu'ils possèdent. Et ceux qui n'ont rien auraient la consolation de travailler pour les Boches. Alors, les gens qui ne s'intéressent pas au résultat de la guerre, sauraient ce qu'il en coûte d'être mauvais Français !

La défaite, heureusement, est une hypothèse inadmissible. Le concours américain nous garantit la complète victoire. Les Boches ne l'ignorent pas, c'est pourquoi le capitaine *Persius* écrit mélancoliquement dans le *Berliner Tageblatt* : « Depuis le commencement de la guerre, nous avons sou-

vent commis la faute de prendre nos désirs pour des réalités et de ne pas estimer à leur juste valeur les ressources de nos ennemis.... »

Guillaume fera bien de commenter la sage réflexion de ce Boche avisé !...

Des télégrammes de Petrograd annoncent que la Sibérie a secoué le joug des Bolcheviks. Ce résultat serait dû, surtout, au concours des Tchèques, prisonniers en Sibérie, qui se sont dressés contre les partisans de l'anarchie.

Un gouvernement provisoire a pris la direction des affaires en attendant la réunion de la Constituante.

Lénine a aussitôt ordonné la mobilisation de cinq classes des provinces voisines de la Sibérie, pour combattre le nouveau gouvernement.

Il est singulier de constater combien ce traître, qui est prêt à toutes les capitulations devant les Boches, est prompt à la colère quand il s'agit de massacrer des Russes coupables de ne pas témoigner d'une admiration agissante pour les chambardeurs du pays !

Il faut espérer que la colère du traître sera impuissante contre les Russes qui veulent tirer leur patrie de la boue et de la honte.

Au même moment, un télégramme de Moscou signale une violente révolte dans le sud de la Russie. Les paysans armés, excédés des procédés maximalistes, parcourent le pays en armes et pourchassent les défenseurs du régime actuel.

Ce mouvement sera-t-il enrayé ?... L'avenir seul répondra.

Mais combien l'heure serait propice à une action du Japon pour réveiller ce front occidental !!!

La situation politique intérieure de l'Autriche s'aggrave tous les jours.

Incapable d'obtenir une majorité au Parlement, en présence de l'opposition irréductible des députés Tchéco-Slovaques et Polonais, le président du Conseil, von Seidler, a pris la résolution d'ajourner indéfiniment l'ouverture de ce Parlement.

Seul, le parti allemand reste fidèle à l'homme de confiance de l'empereur Charles. Ainsi, le Président du Conseil a contre lui les deux tiers des représentants du pays. Si habile que puisse être von Seidler il ne pourra longtemps se maintenir au pouvoir dans ces conditions.

Il serait, du reste, dangereux pour

l'empereur de s'obstiner à conserver, comme premier ministre, un homme qui travaille de son mieux à maintenir la division dans la monarchie dualiste, déjà si menacée par les revendications légitimes des diverses nationalités qui aspirent à leur indépendance.

Si l'offensive actuelle, sur le front italien, se termine par un échec retentissant, et il est permis de l'espérer, il y aura de beaux jours pour les agitateurs en Autriche !

On ne se fait, à ce sujet, aucune illusion en Allemagne, puisque un grand organe de Berlin, le *Berliner Tageblatt*, écrit :

Les Polonais ont condamné à mort le gouvernement Seidler. Mais la question dépasse de beaucoup le Cabinet et ce n'est plus des décisions du gouvernement que dépend aujourd'hui la marche des événements.

La crise actuelle n'est ni une crise gouvernementale, ni une crise parlementaire, c'est une *crise d'Etat*, c'est la crise autrichienne. Comme il a été dit souvent, la vieille Autriche, l'Autriche de la Constitution de 1867, qui ne connaît que des pays de la couronne et des sujets de races différentes, mais pas une nation, celle Autriche-là a cessé d'exister.

Seidler, qui d'ailleurs n'a pas le sentiment des réalités politiques, n'a pas reconnu cette vérité, et c'est ce qui explique la confusion et le danger de la situation.

La question intéresse au plus haut point l'empire allemand. En réalité, on doit avoir compris à Berlin que le partenaire de l'ancienne alliance a cessé d'exister, et qu'aucune force au monde, pas même l'aide de l'Allemagne, ne pourra le rappeler à la vie.

Les pourparlers au sujet de la question polonaise obligeront dès à présent les hommes d'Etat à examiner le problème général de la reconstruction de l'Autriche-Hongrie.

La reconstruction de l'Autriche !... L'Allemagne escompte déjà l'effondrement de la nation sœur ! Peut-être même espère-t-elle se dédommager, aux dépens du brillant second, des déboires inévitables par ailleurs. Dépouiller l'allié, c'est bien dans les cordes des Prussiens. Mais il faudra compter avec la volonté de l'Entente, le jour du règlement des comptes...

La bataille qui se déroule sur le front italien n'est pas finie ; il apparaît pourtant que l'offensive est vouée à un échec retentissant. Lorsqu'une attaque violente, lancée avec des moyens puissants, longuement accumulés, s'en tient à un progrès d'une lieue sur un secteur relativement infime, on peut dire que l'opération est manquée.

Aujourd'hui, les Alliés contre-attaquent partout et les Autrichiens résistent mal à la riposte de nos troupes.

Cet heureux début est donc particulièrement encourageant. Vienne cherche encore à impressionner le pays par des communiqués mensongers. C'est en vain. Les Autrichiens se souviennent trop de l'époque de Lublin où, comme l'écrit la *Tribune de Genève*, les armées de François-Joseph en déroute « prétendaient se concentrer en arrière, et où le général Potiorek, battu à plates coutures par les Serbes, prétendait s'être retiré... pour des raisons hygiéniques ! »

Les Autrichiens pourront encore trouver une cause à leur stabilisation, à leur recul ensuite, ils ne parviendront pas à remplir de confiance les peuples de la monarchie. Ces peuples, abreuvés de souffrances, ne se contenteront pas d'hypothétiques succès. On accroîtra simplement leur mécontente-

ment et leur désir de voir la fin de toutes ces horreurs, déchainées dans l'unique intérêt personnel du roi de Prusse.

Sur le front franco-anglais, c'est toujours le calme. On signale simplement un duel plus violent de l'artillerie vers le nord. Est-ce le début d'une nouvelle offensive ? La chose n'est pas impossible.

A. C.

L'échec devant Reims

Pour éviter le retentissement que ne pourrait manquer d'avoir en Allemagne cette défaite cuisante, l'état-major ennemi n'a trouvé rien de mieux que de l'escamoter. Voici, en effet, en quels termes il rend compte de la lutte autour de Reims :

« Notre artillerie et nos lance-bombes ont couvert de violentes raffales les installations ennemies près de Reims. Des détachements d'infanterie s'élançant ensuite, ont ramené 60 prisonniers. » (Sic)

Les Américains

sur notre front

Le chef d'état-major Marsh annonce que la division américaine occupe le secteur d'Alsace.

On trouve aussi des Américains en Pologne, près de Château-Thierry, en Champagne, en Lorraine et en Alsace.

Sur Zeebrugge et Ostende

Le docteur Mac-Namara, secrétaire parlementaire de l'Amirauté, déclare que l'Amirauté a décidé, bien à regret, de ne pas publier les dépêches de l'amiral Keyes relatives aux opérations contre Zeebrugge et Ostende parce qu'une telle publication pourrait fournir à l'ennemi des renseignements utiles.

« Le succès de ces opérations, dit-il, a été plus grand qu'on ne l'avait d'abord pensé : 21 contre-torpilleurs ennemis sont encore actuellement embouteillés dans les docks et le canal de Bruges. »

Un transport coulé

Le transport « Sant-Anna » allant sous escorte de Bizerte à Malte avec des passagers militaires et des travailleurs indigènes, a été torpillé et coulé dans la nuit du 10 au 11 mai sans que l'ennemi ait été vu.

Des 2.450 hommes qui se trouvaient à bord 1.513 ont été sauvés.

Dans la baie d'Héligoland

(Officiel). — Une escadre britannique, qui effectuait une reconnaissance au nord, de la baie d'Héligoland, le 19 au matin, a été attaquée par des hydravions allemands. Aucun coup de l'ennemi a porté.

Un des appareils ennemis a été détruit par le feu des pièces anglaises.

Le vote des femmes

M. Louis Martin, sénateur, vient de déposer une proposition de loi tendant à reconnaître aux femmes, le droit de vote dans toutes les élections politiques cantonales et communales.

En Russie

Il y a dans la région de Perm et d'Ekatérinenbourg 22.000 prisonniers austro-allemands, dont 4.000 sont déjà enrôlés dans l'armée rouge. Celle-ci, dont l'effectif total est de 6.000 hommes, donne des ordres au Soviet local, et les habitants disent tous : « Nous sommes au pouvoir des prisonniers de guerre. »

En Chine

Le maréchal Lou Kien Tcheng, ancien gouverneur militaire du Schen Si, a été exécuté, à Tien-Tsin, par ordre du général Hsin Chou Tcheng, commandant en chef des troupes de Mandchourie.

Le mandat présidentiel relatif à cette exécution déclare que le condamné était tombé sous le coup de la loi martiale, par ses manœuvres tendant à soulever contre le gouvernement les troupes régulières du Chihli et les brigands des provinces du Nord.

Sur le front italien

(Officiel). — Sur le Montello et le long de la Piave, la bataille continue acharnée et sans répit. Dans la soirée d'hier, nous avons rejeté l'ennemi au nord de la voie ferrée de Monte-Belluma et fait reculer sensiblement son front entier d'attaque vers le saillant nord-est du Montello, en capturant 1.226 prisonniers et de nombreuses mitrailleuses.

Nos troupes ont réussi à réduire fortement le secteur de la lutte à l'ouest de San Dona ; 513 prisonniers sont restés entre nos mains.

14 avions ennemis ont été abattus ; un de nos aviateurs n'est pas rentré.

Sur le plateau d'Asiago, les positions de Bertigo et de Ponnar ont été enlevées par nos troupes qui ont capturé 102 prisonniers.

Nous avons occupé le mont Castalunga et capturé une centaine de prisonniers.

Des divisions Boches

aident les Autrichiens

On mande d'Amsterdam au *Morning-Post* que contrairement à ce qui avait été dit tout d'abord, des divisions allemandes coopèrent à l'offensive autrichienne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 juin 1918

La Chambre reprend la discussion du projet de renouvellement du privilège de la Banque de France. M. Bedouce préconise un système de banque contrôlée avec participation de l'Etat aux bénéfices. Il parle du crédit agricole qui n'a pas été suffisamment organisé, et il insiste sur le remboursement des 500 millions payés à la Banque russe pour permettre à celle-ci de rembourser les sommes avancées par des banques françaises.

M. Klotz dit qu'en ce moment il ne s'agit que de conserver au billet de banque français sa valeur nominale.

M. Bedouce déclare qu'il n'est pas hostile à la Banque de France mais il estime que des réformes sont nécessaires.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

SÉNAT

Séance du 20 juin 1918

Le Sénat discute le projet réglementant la transformation du papier en temps de guerre.

M. Cazeneuve expose le projet et exprime le vœu que les colonies nous fournissent les matières premières nécessaires à la fabrication du papier que nous consommons.

M. Clémentel dit qu'on va commencer, prochainement, la récolte des vieux papiers.

Le projet est adopté.

Le Sénat vote le projet ayant pour objet d'éteindre dans certains cas l'action publique en ce qui concerne les crimes et délits dont les auteurs se sont distingués par des actions d'éclat.

Chronique locale

Quelques observations

Au sujet du filet relatif aux tickets de pain, un correspondant nous écrit : « Un habitant de Cahors qui se trouvait à Montauban, mardi, va dans une boulangerie et demande du pain. Il présente ses trois tickets de 100 grammes et le boulanger lui donne 600 grammes de pain. »

Notre compatriote fut légèrement estomaqué, mais prit le pain quand même.

Tous les Cadurciens auraient fait comme lui ; car ils sont plutôt habitués à n'avoir que 150 grammes de pain avec 3 tickets !

H ureux Montalbanais !

L'Officiel publie aujourd'hui un décret relatif aux pâtes alimentaires. A dater de ce jour, dit le décret, le tapioca ne pourra être livré par le commerce de détail à la consommation qu'en paquets de 250 grammes et au prix maximum de 1 fr. 55 le paquet, sur lequel il y aura l'inscription suivante : « Ce paquet ne peut être vendu à un prix supérieur à 1 fr. 55. »

Savez-vous ce que feront les marchands peu consciencieux ? Ils enlèveront l'étiquette, ou répondront à ceux qui l'exigeront : « Nous le regrettons, mais nous n'avons plus de tapioca. »

Si ces paquets étaient vendus par les soins de magasins communaux, cela ne se produirait pas.

Le haricot est à peu près introuvable dans notre région, et si par hasard on peut s'en procurer quelques livres, c'est à un prix fou.

Cependant sur le quai de la gare de la Petite Vitesse, on voyait encore hier, un stock considérable de haricots. Il y en avait bien 80 sacs et malheureusement plusieurs de ces sacs étaient éventrés.

Sans doute, les haricots qui traînent sur le sol se ramasseront mieux que de l'huile. Mais comme il y a plusieurs jours que ces sacs sont en gare, il est à craindre que des personnes trop précautionneuses ne les emportent pour leur assurer un abri chez elles. Et cependant plutôt que de les laisser gâter !...

Pour les réfugiés

Un convoi de 900 Français, venant des régions envahies et rapatriés par la Suisse, arrivera dans le département, dimanche matin, 23 juin.

Sur ce nombre, 700 seront reçus à Cahors. Encore des malheureux qui ont dû abandonner leur pays et qui, après un pénible séjour chez les Boches, viennent chercher parmi nous un peu de calme, de repos qui leur est nécessaire après tant d'heures d'angoisse, de fatigues qu'ils ont vaillamment supportées pendant leur captivité.

Le Lot se fera un devoir d'accueillir encore ces nouvelles victimes de la horde prussienne : il les recevra avec la sollicitude que l'on doit avoir et qu'il a toujours eue pour nos frères du Nord qui ont tant souffert.

Dimanche, dès la première heure, quand les réfugiés seront dans nos murs, ils recevront les soins qui leur sont dus. Mais il est nécessaire que le plus tôt possible, tous ceux de nos compatriotes qui peuvent aider à soulager les infortunés réfugiés, répondent à l'appel du Comité.

Jusqu'à ce jour, l'œuvre de solidarité s'est exercée avec patriotisme dans notre département. Cette œuvre hélas ! n'est pas terminée. Nos populations auront à cœur de la continuer.

Morts au champ d'honneur

Parmi les militaires tombés au champ d'honneur, nous relevons les noms suivants de nos compatriotes.

Le soldat Gabriel Valat, de Saint-Cernin, classe 17, titulaire de la Croix de guerre et appartenant à un régiment qui venait de recevoir la fourragère.

L'artilleur Basile La ville, de Mayrinhac-Lentour.

Nous saluons la mémoire de ces regrettables compatriotes et nous adressons aux familles nos sincères condoléances.

Citation à l'ordre de la division

A été cité en ces termes à l'ordre de la division, notre compatriote Armand Malbec, du 23^e d'artillerie, 3^e batterie, originaire de Vayrac :

« Excellent servant ; s'est particulièrement distingué pendant les journées des... A été grièvement blessé à son poste de combat, le..., pendant un tir de barrage. »

Nos félicitations.

Réserve

MM. Cambay et Cance, sous-lieutenants de réserve à titre temporaire au 7^e d'infanterie sont promus au grade de lieutenant à titre temporaire et maintenus au 7^e.

Armée territoriale

M. Bordier, sous-lieutenant au 131^e territorial à titre temporaire est promu lieutenant à titre temporaire et maintenu au 131^e.

Tribunal correctionnel

Audience du 20 Juin 1918

Le nommé Belhomme Gabriel, 31 ans, originaire de la Corrèze a commis deux délits d'escroquerie-grivèlerie au préjudice de Mme Conquet restauratrice à Arcambal.

Après plaidoirie de M^e Bousquet, il est condamné à 40 jours de prison.

Belhomme à son casier judiciaire orné de 12 condamnations.

La reprise des permissions de détente

Les permissions de détente seront reprises dans les limites permises par les moyens de transport dont il sera possible de disposer.

La chaussure nationale

La commission du budget a examiné, mercredi, un projet portant ouverture de crédits pour la confection de la chaussure nationale, dont la fabrication sera portée à 1.500.000 paires par mois.

Le ministre du commerce sera entendu prochainement à ce sujet.

Le vêtement national

On annonce que le costume national va être mis en vente.

Toutefois, en raison des difficultés rencontrées 20.000 mètres de drap national furent seulement fabriqués, de sorte que,

au moins au début, les vêtements nationaux seront réservés aux réfugiés, aux réformés rendus à la vie civile et aux autres personnes dignes d'intérêt.

Les emplois réservés aux réformés de la guerre

On nous communique la note suivante :

Le sous-secrétaire d'Etat de la justice militaire vient de fixer les dates auxquelles auront lieu les prochains examens pour l'obtention du certificat d'aptitudes professionnelles aux emplois de la première et deuxième catégorie réservés par la loi du 17 avril 1916 aux militaires et marins, officiers et hommes de troupe réformés n° 1 ou retraités par suite d'infirmités résultant de blessures reçues ou de maladies contractées devant l'ennemi au cours de la guerre actuelle.

Les listes des candidats aux emplois des deux premières catégories, au titre du quatrième trimestre 1918, seront arrêtées au 20 août 1918 en ce qui concerne les emplois dont les examens ont eu lieu du 1^{er} au 31 octobre 1918 et au 20 septembre 1918, en ce qui touche les postes dont les examens ont lieu du 2 novembre au 30 décembre 1918.

REMERCIEMENTS

Madame Pierre POUTENSAN ; Mademoiselle POUTENSAN ; Madame, Monsieur GRIFFOUL ; les familles MISPOULIÉ, ROUDIL, ROQUIÉ, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie et qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques du regretté

Monsieur Pierre POUTENSAN

USINES et ATELIERS

En province avec ou sans matériel, sont recherchés par SOCIÉTÉS. Surface couverte désirée 2 à 4.000 mètres en bâtiments provisoires quelconques ou de construction normale. Faire d'urgence propositions de vente ou location à JOS-CROUZET, place de la Mairie à ALAIS (Gard).

M. François BEYRE, cultivateur à Duravel, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que sa femme la dame Auguste CAPOULUN pourrait contracter en son nom, laquelle a abandonné le domicile conjugal.

Chauffez-vous économiquement

avec les gros déchets de sciage de chêne de la Scierie de la Gare (à côté de l'usine à gaz) Cahors
Prix très réduits

ON DÉSIRE ACHETER VIEUX REGISTRES

s'adresser M. Levent
chez M. Bouyssou bijoutier E. V.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

NOS DÉPÊCHES

COMMUNIQUÉ DU 20 JUIN (22 h.)

Toujours le calme

Paris, 20 juin, 23 h.
Lutte d'artillerie intermittente entre Montdidier et l'Oise et au sud de l'Aisne.

Journée calme sur le reste du front.

Communiqué américain

Au nord-ouest de Château-Thierry et dans la Woëvre, des patrouilles ennemies ont subi des pertes sérieuses à la suite de rencontres et par nos feux de mitrailleuses.

Des combats d'artillerie ont continué dans cette région ainsi qu'en Lorraine.

Communiqué anglais

La nuit dernière, les troupes françaises ont exécuté avec succès deux raids dans le voisinage de Loch. Plusieurs prisonniers ont été capturés.

Les troupes anglaises ont également fait quelques prisonniers au nord-est de Meteren.

Ce matin, notre ligne a été légèrement avancée au nord-ouest de Merris et nous avons capturé quelques prisonniers, un mortier de tranchée et une mitrailleuse.

Deux contre-attaques exécutées par l'ennemi sur nos nouvelles positions ont complètement échoué.

L'artillerie ennemie a bombardé avec obus à gaz la région de l'Ayette.

Le 19 juin, la faible altitude des nuages et la pluie ont empêché le travail de l'aviation et les appareils ennemis ont montré peu d'activité.

Neuf avions allemands ont été détruits au cours de la journée et deux ont été forcés d'atterrir désarmés.

Un de nos appareils manque.

**

Paris, 11 h. 50.

EN AUTRICHE

La situation serait grave

Les nouvelles autrichiennes nous intéressent particulièrement et peuvent donner lieu à des surprises incessamment.

La presse est très inquiète

La presse viennoise reconnaît que le nombre des grévistes est considérable et que la grève générale est vraisemblablement imminente.

Le journal socialiste *Wiener Arbeiter Zeitung* écrit : *L'Autriche est à la veille d'une CATASTROPHE.*

DES ÉMEUTES (?)

D'Amsterdam : Des émeutes se seraient produites à Vienne lundi et mardi. Elles auraient pris une certaine gravité. (Sous réserve).

L'offensive autrichienne La situation est favorable

AUX ALLIÉS

De Rome : L'effort autrichien continue sur Trévis, mais la résistance italienne reste héroïquement formidable.

50.000 Autrichiens ont passé la Piave, actuellement, sur cinq ponts. Trévis ne semble pas encore en danger. La lutte sera longue, car les effectifs autrichiens destinés à cette offensive sont nombreux.

Les Italiens ont inondé la plaine droite de la Piave et les escadrilles américaines prêtent un concours vraiment utile.

L'ensemble de la situation reste favorable aux Alliés.

*

Sur le front français

Sur le front français, sauf quelques attaques faites pour tâter l'ennemi vers Albert, Noyon, Château-Thierry, il n'y a rien d'important à signaler.

*

Pour une raison que nous ne saisissons pas, puisque la ligne Paris-Cahors fonctionne normalement, nous ne recevons pas notre 3^e télégramme quotidien. Peut-être a-t-il été arrêté par la censure.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons attendre plus longtemps. Si ce télégramme arrive dans la soirée, nous l'afficherons sur le boulevard.

COMMUNIQUÉ DU 21 JUIN (15 h.)

Actions locales

Nous avons amélioré nos positions au nord de Faverolles et dans la région sud de Hautevesnes. Une vingtaine de prisonniers sont restés entre nos mains. Nuit calme sur le reste du front.

Communiqué anglais

Pendant la nuit, au cours de raids et rencontres de patrouilles dans le bois d'Aveluy, aux environs d'Hébuterne, vers Royelles et sur les deux rives de la Scarpe, nous avons fait quelques prisonniers, capturé des mitrailleuses et infligé des pertes considérables à l'ennemi.

Nous avons repoussé, avec pertes pour l'adversaire, plusieurs tentatives qu'il avait faites pour reprendre le terrain conquis par nous, hier matin, au nord-ouest de Merris.

*

L'offensive se poursuit avec acharnement sur la Piave. L'ennemi a pu faire franchir le fleuve à quelques divisions. On affirme, cependant, que la situation reste bonne pour les Alliés.

Par contre, on annonce que la situation intérieure de l'Autriche est franchement critique et qu'on peut s'attendre à des événements pénibles pour les dirigeants !...

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Rétablissement pour la saison d'été 1918 des billets d'aller et retour collectifs de famille

Ces billets, émis du 15 juin au 30 septembre 1918 inclus, seront valables, quelle que soit la date de délivrance, jusqu'au 5 novembre inclus.

Tout billet de famille doit comprendre obligatoirement un ou plusieurs enfants mineurs non mariés.

Il peut comprendre en outre : 1^o leurs sœurs majeures mais non mariées, deux de leurs ascendants au maximum (père, mère, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère), 2^o un ou une domestique pour l'ensemble de la famille et une nourrice pour tout enfant de moins de trois ans.

Les orphelins de père et de mère sont assimilés aux enfants des personnes qui les ont recueillis.

Les titulaires des billets seront tenus de voyager dans le même train à l'aller et au retour.

Pour tous renseignements et autres conditions, s'adresser aux gares et bureaux de ville de la Compagnie.

Tous les Commerçants ont intérêt à se procurer le

Guide pratique

pour l'application de la loi sur les

Payements civils et commerciaux et sur les

Dépenses de luxe

par

LÉOPOLD BONSOLE

Contrôleur spécial principal

près la Direction de l'Enregistrement du Lot

En vente à la librairie Girma, Cahors.

Prix : 2,75, franco.